

FIBOIS 42

2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1
FRANCE
contact@fibois42.org
www.fibois42.org
N° SIRET : 33419192100041
Code NAF : 94.12Z

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST

13 avenue Jean Jaurès
BP 13
42110 FEURS

DEVIS N° I-26-05-4

Le jeudi 7 mai 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Adhésion 2026 à Fibois 42 - Communauté de communes Forez-Est Montant : 270€ + 0.01€/hab = 270 + 0.01 x 65 000 = 920 €	1,00	920,00 €	0,00	920,00 €	

Bon pour Accord

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 920,00 € : 30 jours.

Total HT	920,00 €
TVA (0 %)	0,00 €
Total TTC	920,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260617-20260041706BC-DE
Réception de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2026

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits et marchandises, ainsi que des accessoires et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.